



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS GAME FAIR 2026

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La société **Francital Environnement**,
SAS au capital de 200 000 €, immatriculée sous le SIRET 494 027 931 00026,
dont le siège social est situé 25 Petite Rue de la Plaine – BP 80034 – 38301 Bourgoin-Jallieu Cedex – France,
organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine.

Sont exclus :

- les membres du personnel de la société organisatrice
- toute personne ayant participé à l'organisation du jeu

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, il convient de :

- Suivre le compte Instagram de la société
- Liker le post dédié au jeu concours
- Taguer au minimum 2 amis en commentaire
- Publier une photo prise devant l'affiche du jeu concours

Une seule participation par personne (même nom, même compte Instagram) est autorisée.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas les conditions sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DURÉE

Le jeu se déroule du **12 juin 2026 au 14 juin 2026 inclus**,
dans le cadre du salon Game Fair à Lamotte-Beuvron.

ARTICLE 5 – DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants valides.

Le tirage au sort aura lieu le **14 juin 2026 à 16h30**.

Le gagnant sera contacté via message privé sur Instagram.

Sans réponse sous 7 jours, un nouveau tirage pourra être effectué.

ARTICLE 6 – DOTATION

Le gagnant remportera :



**Un bon d'achat d'une valeur de 400 € TTC
valable sur le site : www.francital.com**

Conditions :

- validité : 6 mois à compter de son émission
- non échangeable, non remboursable, non cessible

Le lot sera envoyé par voie postale.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas :

- de problème technique indépendant de sa volonté
- de perte ou de non réception de la participation
- d'utilisation frauduleuse des participations

Elle se réserve le droit d'annuler, modifier ou reporter le jeu en cas de force majeure.

ARTICLE 8 – INSTAGRAM

Ce jeu n'est **ni sponsorisé, ni administré, ni associé à Instagram.**

Les participants déchargent Instagram de toute responsabilité liée à ce jeu.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont nécessaires à la gestion du jeu concours.

Elles sont destinées uniquement à la société organisatrice et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire au jeu.

Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit :

- d'accès
- de rectification
- de suppression

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse : contact@francital.com

ARTICLE 10 – LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.


Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 11 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT


Le présent règlement est disponible :

- sur demande
- SITE INTERNET www.francital.com

GAME FAIR 2028 • 12-14 JUIN • LAMOTTE BEUVRON


 **FRANCITAL**
ENVIRONNEMENT

JEU CONCOURS
JEU CONCOURS
JEU CONCOURS
JEU CONCOURS



**GAGNE UN BON
D'ACHAT DE 400 €**

À VALOIR SUR WWW.FRANCITAL.COM

 **COMMENT PARTICIPER ?**

- S'abonner à notre page Instagram
- Liker le post "Jeu concours GameFair"
- Tagguer 2 amis en commentaire

TIRAGE AU SORTI LE 14 JUIN • GAGNANT CONTACTÉ SUR INSTAGRAM • LOT ENVOYÉ PAR COURRIER